

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 94.00.392.001.0 DU 13 JUILLET 1994

**Compteur d'eau chaude SAPPEL
modèles AQUARIUS 15 DCA et 20 DCA**

**(CLASSE A - POSITION VERTICALE)
(CLASSE B - POSITION HORIZONTALE)**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 79/830/C.E.E. DU 11 SEPTEMBRE 1979 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU CHAUDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 82-537 DU 22 JUIN 1982 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU CHAUDE.

FABRICANT

SAPPEL S.A., 67, rue du Rhône, 68300 Saint Louis, France.

OBJET

Le présent certificat renouvelle l'approbation de modèle prononcée par le certificat n° 84.0.01.389.2.0 du 17 juillet 1984 (1) et par le certificat n° 89.0.01.389.2.0 du 26 mai 1989 (2).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 94
392.001

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, novembre 1984, page 656.

(2) Revue de Métrologie, juin 1989, page 654.